

PROCES VERBAL

L'an deux mil seize, le jeudi 3 novembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier
Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DELAHAYE
Thomas, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme
LORMEE Céline, M. ROGER Jérémy, M. TORCHY Cédric.

Etaient absents excusés : M. DEMAREST Jacques

Mme GAUTHIER Odile est élue secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

1 – Projet EOLIEN

Vous avez tous reçu comme moi je pense, les nombreux tracts anti éoliens ces derniers jours. Ils sont tous à charge contre notre conseil, parfois en attaques rangées et ciblées. Vous êtes comme moi je suppose, très surpris par tant de médisances d'autant que les arguments avancés sont très loin de la réalité. J'invite bien volontiers les rédacteurs anonymes à venir assister à nos réunions de conseil, de lire leurs comptes rendus ou même venir nous rencontrer avant de calomnier. Bien sûr nous nous réservons un droit de réponse où nous rétablirons les faits et expliquerons la réflexion qui a été la nôtre sur cette étude du projet éolien.

Conformément au schéma que nous nous étions fixés pendant nos réunions de travail et dans le cadre de l'étude du projet éolien nous avons défini 2 axes :

1. **La communication** aux administrés : Dans un premier temps délibération prise en septembre 2014 avec l'annonce d'une étude par la société Vol-V.
Dans un deuxième temps par l'intermédiaire de notre bulletin municipal le Petit Houssayen et aussi lors de la présentation des vœux.
Puis par une réunion publique, où nous avons demandé à Vol-V, de présenter le projet aux habitants à la suite de cette étude.
2. Le deuxième axe que nous avons défini était **la consultation**. Et dans ce contexte nous avons retenu le référendum comme moyen afin de recueillir les avis des habitants. Si vous le voulez bien, nous allons donc procéder à un vote à mains levées pour savoir si le conseil est toujours en accord avec la mise en place de ce référendum.

==> vote à mains levées

A l'unanimité des membres présents il est donc décidé d'organiser un référendum.
Nous nous réunirons donc très bientôt dans le cadre d'une réunion de travail pour préparer les modalités de ce référendum.

2 – CENTRE AERÉ

Suite à la demande de M. LEONIO, Président du centre de Vacances aux Villages, M. le Maire demande l'avis du conseil municipal sur l'augmentation de la participation au Centre Aéré de 1€ par jour et par enfant pour la part communale.

Les membres du conseil municipal donnent un avis défavorable à l'unanimité des membres présents et attendent de voir le prochain bilan.

3 – REMPLACEMENT VIDEOPROJECTEUR ECOLE PRIMAIRE

M. FONTAINE Mathieu précise que l'actuel vidéoprojecteur date de 2009 et que l'entretien coûte plus cher que le remplacement.

Le montant du devis est de 810.68 € TTC.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

4 – DECISIONS MODIFICATIVES

a) Intégrations des études de la nouvelle école :

En dépenses d'investissement article 2313 chapitre 041 = 1000 €

En recettes d'investissement article 2031 chapitre 041 = 1000 €

Les membres du conseil municipal approuvent les virements de crédits ci-dessus.

b) Remboursement annuités d'Emprunt projet nouvelle école :

Fonctionnement dépenses :

article 615221 = -3100€ ; article 615228 = -2300 € ; article 6611 = 800 €

article 6811 chap 042 = 8598 € ; ligne 022 = -26000 € ; ligne 023 = 22902 € ;

Fonctionnement recettes : article 7482 = 900 €

Investissement dépenses : 1641 = 31500 €

Investissement recettes : article 28041582 chap 040 = 8598 € ; ligne 021 = 22902 €

Les membres du conseil municipal approuvent les virements de crédits ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Mme VINCENT Nadine précise que le spectacle de Noël commencera à 16h30.
- b) M. FONTAINE Mathieu informe le conseil municipal qu'il va se renseigner pour le remplacement du logiciel de la bibliothèque.
- c) M. ROGER Jérémie fait le point sur les travaux de mise en accessibilité de l'église et du cimetière.
- d) M. TORCHY Cédric demande si la commission des travaux peut se réunir pour faire une visite des routes communales.
- e) M. le Maire fait le point sur le projet de la nouvelle école.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 19h40